

AFFAIRE N° 8. - Marché de gré à gré d'un montant de 21 485 130 Frs CFA
à passer avec l'ENTREPRISE François CANADAS pour la construction d'un groupe sco-
laire à la BRETAGNE BELLEVUE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'Entreprise Théodore NOAREAU, étant dans l'incapacité de poursuivre la construction du groupe scolaire de 5 classes à la BRETAGNE BELLEVUE, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec l'Entreprise CANADAS François qui s'est engagée à reprendre la suite des travaux pour un montant de 21 485 130 Frs CFA (prix moins disant ressorti de la consultation d'Entreprises effectuée à la suite de l'arrêt de la construction).

Le coût total des travaux s'élève à	21 485 130 Frs
Les honoraires d'architecte à	909 405 Frs
	<u>22 394 535 Frs</u>

Le financement des travaux déjà assuré est le suivant :

- Subvention de l'EDUCATION NATIONALE	11 875 000 Frs
- Emprunt auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPE- RATION ECONOMIQUE	4 581 000 Frs
- Participation communale (B. P. 1969, chapitre 903, article 2302-40)	<u>2 252 920 Frs</u>
	18 708 920 Frs

Il resterait donc à financer une somme de 3 685 615 Frs
que je vous demande d'ores et déjà de me permettre de prendre
en charge au Budget Supplémentaire de 1969, au Chapitre 903,
Article 2302-40.

T O T A L	<u>22 394 535 Frs</u>
-----------------	-----------------------

De cette manière, le financement est intégralement assuré.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.